

**Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du 14 septembre 2015**

**Présents** : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

**Excusés** : FOURNET Marie-Claude (pouvoir à JL. CHATENOUD), GODARD Jean-Claude (pouvoir à D. CLERC), SOGNO Jean (pouvoir à JL. MAGNIN).

**Secrétaire de séance** : Alain LAMBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 21 – Présents : 18 - Votants : 21

**Date de convocation** : 31 Août 2015

Heure d'ouverture de séance : 20H07                      Heure de clôture de séance : 23h40

**Ordre du jour** :

- Adoption du compte rendu du 20.07.2015
- Compte-rendu des décisions prises
- *Urbanisme* : \* Méthanisation nomination de 2 délégués pour groupe de travail SCOT
  - \* Formation groupe de travail pour PLUI
  - \* Mise en œuvre du PLUI
- Point sur dossier commune nouvelle
- *SEMCODA* : \* Avis sur rapport de gestion
  - \* Point sur avancement dossier Maison de vie 2
- Rapport d'activités 2014
- *Assainissement* : \* Approbation projets et plan de financement réseaux et station Mons/Chatenod ainsi qu'Arcine
  - \* Schéma d'assainissement
- *Environnement* : projet programme réduction des déchets, lancement consultations pour marchés traitement déchets et collecte
- Attribution des subventions 2015
- Informations et Questions diverses.

*~~~~~*

**I – Compte-rendu de la séance du 20 juillet 2015**

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance.

**II – Compte rendu des décisions prises par délégation**

**N°12/15 du 03/07/2015 – AVENANT N°2 convention Yoga Harmonie**

**Délégation aux membres du bureau**

Prolongation de la convention d'utilisation de la salle du rez de chaussée de la Maison de Vie avec Yoga Harmonie du 01/07/2015 au 30/06/2016.

Le Président précise que cette prolongation a été faite le 03/07/2015 et qu'un récent courrier vient de lui être adressé. Le cours de yoga, pour des raisons de santé de l'animateur, ne sera malheureusement pas reconduit cette année. Les élus regrettent cette mesure compte tenu de la bonne fréquentation des cours.

**N°13/15 du 9/07/2015 - AVENANT N° 05 en moins-value pour « Maison de vie » – ROUX**

**Délégation au Président**

Le marché avec l'entreprise ROUX est modifié suite à la non réalisation de certaines prestations :

Montant initial 96 568.79 € HT Avenant N°1 à 4 (déjà pris) + 17 111.40 € HT  
**Avenant N° 5 : - 3 203.00 € HT soit Nouveau montant du marché 110 477.19 € HT**

**N°14/15 du 6/08/2015 Attribution Marché de travaux poste de refoulement aux Cardinats**

**Délégation au Président**

Après dépouillement et analyse des 5 offres reçues, l'attributaire du marché est l'entreprise SARL RANNARD Frères pour 106 370,00 €HT (Rappel estimatif Profils Etudes : 160 402,00 €HT).

**N° 15/15 du 6/08/2015 Attribution Marché de travaux pour la transformation du terrain de football stabilisé en terrain synthétique**

**Délégation au Président**

Après dépouillement et analyse des 4 offres reçues et engagement des négociations, l'attributaire du marché est l'entreprise COSEEC France SAS (17 impasse de la Pierre à Feu, PAE les Grandes Vignes, 74330 La Balme de Sillingy) avec la meilleure note totale de 7,58/10, pour un montant de

**386 019,00 € HT**

(soit 463 222.80 € TTC - rappel estimatif de 500 000 € inscrit au budget primitif).

**N°16/15 du 13/08/2015 AVENANT en moins-value N° 1 Marché de travaux « Mise en séparatif du réseau eaux usées » Lot n°2 : réseau de collecte – Beaumont amont**

**Délégation au Président**

Le marché avec la SARL RANNARD Frères est modifié pour non réalisation de certaines prestations:

Montant initial 420 707,50 € HT Avenant N°1 - 3 473,20 € HT  
**Nouveau montant du marché 417 234,30 € HT**

**N°17/15 du 20/08/15 Demande d'aide financière de la FEDERATION DE FOOTBALL au titre de l'action « Horizon bleu 2016 » terrain de football en synthétique et éclairage**

**Délégation aux membres du bureau**

Les élus ont approuvé le plan de financement, incluant l'éclairage à modifier et ont sollicité la demande de subvention de la ligue :

**DEPENSES**

Transformation du stabilisé en synthétique	386 019.00 €	} 417 221.00 € HT
Mise en place d'un éclairage	31 202.00 €	

**RECETTES**

Subvention du Conseil Général	82 000.00 €	} 417 221.00 € HT
Subvention de la fédération de football	41 700.00 €	
Autofinancement de la collectivité	293 521.00 €	

Mr Magnin Jean-Louis, indique que les travaux ont débuté pour le terrain.

Il précise que la demande de subvention devait obligatoirement prendre en compte un éclairage homologable (le nôtre ne l'était pas car avait été mutualisé avec l'autre terrain dont les dimensions ne correspondent pas).

Il précise que cette partie « éclairage ne sera engagée que si et seulement si elle obtient un financement par la ligue de football mais que le montant inscrit au budget primitif 2015 devra être respecté.

**N°18 - 19 - 20 /15 du 31/08/2015 Virement crédits pour financement FPIC & PLUI**

**Délégation aux membres du bureau**

Pour financement du FPIC (prévu 130 000 contre 140 729 €) => 10729 € ouvert sur cpte CVAE non budgétisé.

Pour financement dossier PLUI (premières études & frais de pub): 30 000 € (Prévu Néant au BP et pris sur le budget zone de loisirs – réalisation tennis).

**N°21/15 du 10/09/2015 Choix pour étude d'impact ZAC III**

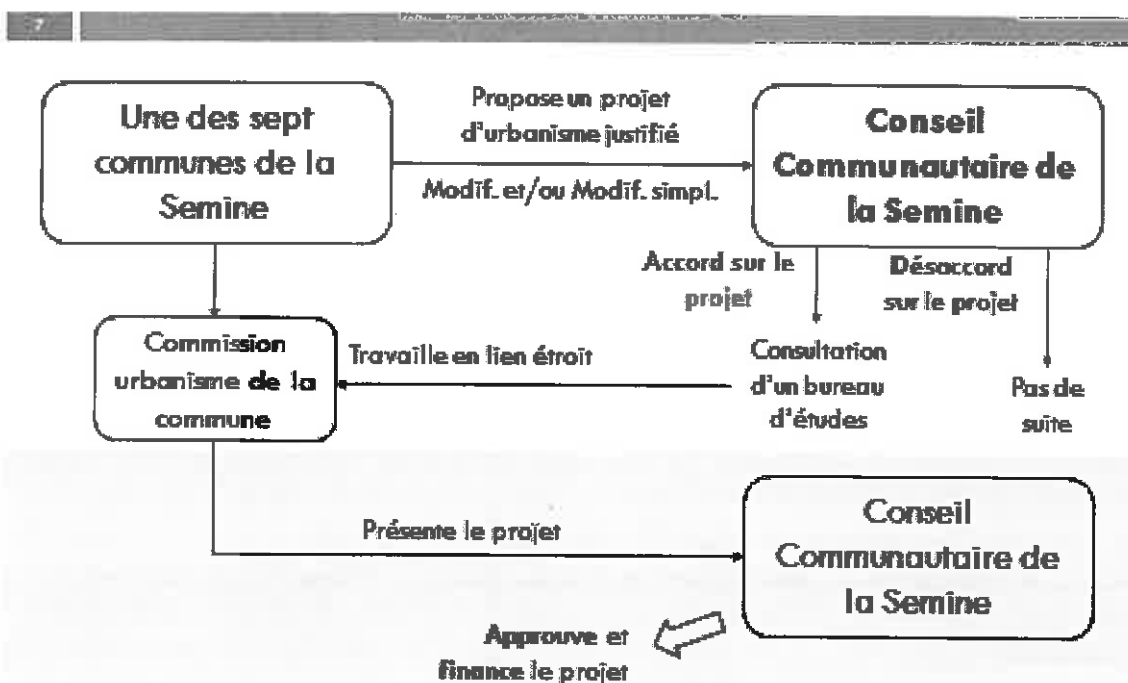
Délégation au Président : l'attributaire est AGRESTIS ECO DEVELOPPEMENT 74210 FAVERGES pour 24 095 € HT (note finale de 89.218 % soit classée 1<sup>ère</sup> sur 5 offres).

**III - URBANISME**

**Méthanisation** : Au préalable, le Président indique que de façon non formelle, un groupe de travail a été désigné pour mener une réflexion sur le dossier de méthanisation, lequel serait porté par le Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône, dans le cadre des études relatives au SCoT. Un bref rappel de cette action est fait. Le Président relaie la proposition du Bureau du SCoT de nommer deux délégués par Communauté de Communes. Il propose donc la nomination de deux délégués afin de suivre ce dossier. Mme Sajous Annick et Mr Magnin Jean-louis sont désignés comme représentants de la Semine.

**PLU** : Puis, le Président accueille Mr Alcaix venu préciser ce qu'engendre la prise de compétence en matière de PLU par la communauté. Un power point est projeté et apporte un éclairage complémentaire non négligeable, notamment en matière décisionnelle. L'illustration ci-dessous reprend une proposition de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes. La proposition est validée par les membres du Conseil Communautaire.

**Quelle gouvernance ?**



**Droit de préemption Urbain (DPU)** : Le transfert de compétence du PLU implique aussi que le DPU soit transféré automatiquement.

Toutefois, la loi permet de déléguer le DPU aux communes.

Après explication, le conseil souhaite identifier le champ d'application du DPU, le déléguer aux communes après avoir extrait les sites communautaires et les zones humides.

Le conseil donne un avis favorable et sollicite des communes leur accord pour la rétrocession de ce droit à leur profit sauf en ce qui concerne les deux objets ci-dessus (zone de la Communauté et zones humides).

Puis il est rappelé que les communes restent bien compétentes dans :

- l'attribution du droit des sols à savoir l'instruction et la délivrance de toutes les autorisations d'urbanisme en respectant les règles imposées par le PLU Intercommunal,
- la perception de la fiscalité liée à l'urbanisme (taxes).

Il est également rappelé que la Communauté de Communes est compétente en matière de SCoT et que cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte du SCoT Usses et Rhône, en lien avec les CC du Pays de Seyssel et du Val des Usses.

**Programme Local de l'Habitat (PLH)** :

En ce qui concerne les 3 volets d'études obligatoires pour le Plan Local de l'Habitat à réaliser dans le cadre du PLUi, il a été convenu que les phases 1 & 2, déjà réalisées par le SCoT, seront reprises. Seule la phase 3 devra être commandée et réglée par la Communauté, lors de l'élaboration de son PLU intercommunal.

**Assainissement** : le schéma directeur d'assainissement devra être actualisé pour que le PLU intercommunal puisse intégrer ses dispositions et donc justifier l'ouverture de nouvelles zones constructibles. Mr Lambert indique que ce document date de 2005 et qu'il est nécessaire de le reprendre.

Le conseil décide de lancer une procédure adaptée afin de recourir à un bureau chargé de cette mission d'actualisation et sollicite les subventions qui peuvent être accordées pour ce type de dossier.

Mr Lambert précise que les compétences Eau potable et Eau pluviale sont, pour l'instant, compétence communale. Toutefois, les Schémas Directeur d'Alimentation en Eau Potable et d'Eau Pluviale seront réalisés par le SMECRU, lequel intégrera à ses études les communes non membres du SMECRU et qui font parties des Communautés de Communes de la Semine et du Pays de Seyssel (Anglefort, Eloise, Franc lens, Saint-Germain-sur-Rhône). Ces schémas directeurs seront établis dès 2016 afin de s'intégrer aux PLUi, pour que ceux-ci puissent justifier les futures zones constructibles.

**Groupes de travail PLUi** : lors du conseil de juin, une commission spécifique PLU intercommunal a été créée. Les communes avaient été invitées à indiquer les personnes extérieures qui s'engagent à suivre les divers groupes de travail nécessaires à l'élaboration du PLU Intercommunal.

Sont ainsi formés les groupes de travail :

\* **Social-PLH** (13 membres) responsable Marthe Cutelle

*Elus* : M.C. Fournet – P. Jacqueson – A.L. Guillet – J.L. Magnin – A. Lambert ;

*Membres extérieurs* : I. Seiner – D. Chevy – C. Briquet – M. Curtenaz – S. Gobat – P. Guichard- M.F. Charpentier.

\* **Assainissement-AEP-EP** (13 membres) responsable Alain Lambert

*Elus* : J.L. Chatenoud – L. Chaumontet – A. Sajous – D. Clerc – J. Sogno - J.Y. Mâchard ;

*Membres extérieurs* : J.F. Borget – E. Lenourry – C. Germain – A. Merlet – E. Hacquard – A. Dérisoud.

**\* Economie-ZAC-Agriculture** (14 membres) responsable Jean-Marc Lagriffoul

*Elus* : J.L. Chatenoud – P. Jacqueson – G. Muttinelli – A. Rollier – D. Duclosson – M. Goutaz ;

*Membres extérieurs* : C. Roche – S. Lacheré – O. Pinget – S. Treyvaud – F. Jugnet – C. Lechevrel – P. Dérisoud.

**\* Equipements-Loisirs-Voiries** (13 membres) responsable Jean-Louis Magnin

*Elus* : M.C. Fournet – P. Jacqueson – S. Taragon – J.C. Godard – D. Rey – J.Y. Mâchard ;

*Membres extérieurs* : D. Jordan – J.M. Aubonnet – P. Chaillou – J.M. Cinquin – F. Merlet – C. Jacquemoud.

**\* Environnement-Paysages-Agriculture** (13 membres) responsable Louis Chaumontet

*Elus* : P. Rannard – J.C. Godard – J. Sogno – D. Duclosson – M. Goutaz ;

*Membres extérieurs* : G. Mouillet- E. Lenourry – H. Bouëdec – F. Bachmann - S. Delecroix – S. Passaquay – J. Morel.

**\* Promotion du territoire-Communication** (13 membres) responsable Jean-Yves Mâchard

*Elus* : M.C. Fournet – P. Jacqueson – S. Taragon – G. Muttinelli – A. Rollier – D. Rey ;

*Membres extérieurs* : C. Campan – J. Lemaire – M. Raffault – S. Gomes – G. Lanoir – S. Anthoine-Milhomme.

**Moyens humains** : La CCS a souscrit un contrat de formation dont le terme est fixé au 30.09.2015 afin que Mr Carré Hugo participe à l'élaboration du PLUi. Toutefois, à partir de cette date, plus personne ne pourra assurer cette tâche. Il est proposé de recourir à un contrat jusqu'au 31/12/2015 puis de solliciter le SCoT pour la création d'un poste qui travaillera sur les PLUi des trois intercommunalités en complément de Mr Alcaix.

Avis favorable.

#### IV - Commune Nouvelle

Suite à la réunion de présentation par le Cabinet KPMG en date du 06/07/2015 avec l'ensemble des conseils municipaux, il avait été convenu de se positionner sur ce dossier.

Certaines communes ont délibéré en faveur d'une fusion de communes, d'autres en faveur de la poursuite des études dans le cadre de la réflexion d'une commune nouvelle, d'autres ne se sont pas positionnées. Enfin, des avis défavorables ont été émis.

Un débat s'engage.

Le Président précise que, pour l'unité du territoire, un regroupement des communes de la Semine aurait été favorable dans le cadre de la future intercommunalité imposée par la loi Nôtre. Il craint une perte d'identité dans ce futur regroupement territorial.

Il conclue qu'effectivement, d'ici au 31/12/2015, le projet de fusion ne sera pas possible mais il souhaite quand même l'engagement d'une réflexion approfondie sur le devenir du territoire de la Semine.

#### V - SEMCODA

Le Président indique qu'il a reçu le 13 juillet dernier, le rapport établi par Semcoda suite à son assemblée générale du 26 juin 2015. Ce document lui a été transmis suite à la possession par la Communauté de Communes de 688 actions d'une valeur nominale de 16 Euros chacune.

Il en donne lecture et sollicite l'avis du conseil communautaire.

Le Conseil prend acte du rapport transmis par SEMCODA au titre de l'exercice 2014, lequel souligne la bonne gestion de cette société d'économie mixte.

Le Président indique aussi que le conseil sera consulté prochainement sur un projet d'augmentation de capital (achat complémentaire de parts sociales).

Il donne le planning d'engagement du projet de maison de vie 2 :

- le cabinet d'architecture Baillet a été choisi par Semcoda, après mise en concurrence,
- une modification du PLU de Chêne devra être obtenue pour déposer le permis de construire (à instruire dans le cadre du PLU I),
- début des travaux envisagé pour le printemps 2016,
- livraison du nouveau bâtiment vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## **VI - RAPPORT d'activités 2014 de la Communauté de Communes**

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT modifié par la loi 2010-1563 du 16/12/2010 ainsi que par la loi 2014-58 du 27/01/2014 article 76, le Président présente le rapport 2014 au conseil communautaire, lequel a été transmis à chaque conseillers. Le conseil prend acte du rapport.

Le Président rappelle aux délégués communautaires leur obligation de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de la Semine devant leur conseil municipal respectif, et ce, au moins deux fois par an.

## **VII - ASSAINISSEMENT**

Mr Lambert présente différents dossiers qui doivent être acceptés et présentés aux financeurs avant engagement en 2016. Il s'agit de :

Dossier Mons /Chatenod (communes de Chessenaz/Vanzy) : le conseil accepte l'avant-projet proposé par le cabinet H. BERAUD INGENIERIE pour les travaux d'assainissement des hameaux de Mons & Chatenod (STEP de 380 Equivalents Habitants + réseaux) sur les communes de CHESSENAZ & VANZY pour un montant estimé à 1 796 734.00 € HT (y compris imprévus).

Dossier Clarafond Arcine : Le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration de type macrophytes de 300 équivalents-habitants (EH) est sur le point d'être finalisé par le maître d'œuvre. En effet, des tests géotechniques complémentaires sont nécessaires pour davantage l'affiner. Le conseil décide de solliciter dès à présent les financeurs et leur transmettre dans les délais réglementaires l'avant-projet chiffré.

Enfin, Mr Lambert précise que des dossiers restent en attente notamment le diagnostic des réseaux de Franc lens et de St Germain. Le diagnostic permettra de mettre à jour les portions à réhabiliter.

## **VIII - ENVIRONNEMENT**

Mr Chaumontet présente les différents dossiers à soumettre pour avis au conseil et donne le compte rendu de la commission qui s'est réunie ce 7/09/2015 :

### **Programme Local de Réduction des Déchets**

Le conseil prend connaissance de l'obligation de former une commission spécifique chargée d'élaborer un programme décrivant les modalités de réduction des déchets. Soucieux de respecter la loi mais aussi d'engager une réflexion à l'échelle des territoires contigus, il souhaite la mise en œuvre du décret 2015-662 du 10/06/2015 relatif à l'élaboration et au suivi d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, avec les territoires voisins et une mise en place après l'application du regroupement territorial imposé par la loi « Nôtre ». Il propose d'associer le Sidéfage, prestataire pour l'élimination des déchets, lors de la composition de la commission spécifique qui devra être élaborée afin de proposer ce schéma.

### **Consultation pour la collecte, le transport et le traitement des déchets issus de la déchetterie**

Le marché actuel avec Excoffier arrivera à échéance en mars prochain.

Le conseil suit la proposition de la commission pour que la future convention soit établie sur une période de 2 ans, éventuellement renouvelable pour un an (soit au maximum jusqu'au 30/03/2018 ou 30/03/2019 si renouvelée) par procédure adaptée avec publicité.

Le conseil accepte le principe d'obtenir une seule soumission avec 3 lots :

- lot 1 : vente des métaux ferreux,
- lot 2 : enlèvement et transport des encombrants et plastiques,
- lot 3 : enlèvement, transport et traitement de tous les autres matériaux collectés hors conventions spécifiques de recyclage (exemple : D3E, lampes ; déchets médicaux, piles, batteries, REP Meubles ...) pour lesquels la collectivité aurait signé des conventions avec les organismes habilités.

### **Consultation pour la collecte et le transport des ordures ménagères**

Le marché actuel avec l'entreprise Pasutto arrivera à échéance en juin prochain.

Le conseil décide

-> d'engager une procédure adaptée au titre des « fournitures et services », avec publicité dans le cadre du marché de collecte des ordures ménagères,

-> dit que le contrat sera fixé pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **Obligation de la mise en place de la redevance spéciale en sus de la TEOM**

Mr Chaumontet, indique que la Communauté de Communes de la Semine, depuis sa création, applique la TEOM sur son territoire.

Il informe que Mr le Préfet a, tout dernièrement, rappelé que cette taxe devait être accompagnée par la mise en place de la **redevance spéciale** afin de financer l'élimination des déchets non ménagers (dépôt des commerçants, artisans, banques, ...)

Il précise que la déchetterie accueille très peu d'entreprises et que la plupart, notamment les artisans, dispose d'une organisation personnelle et interne de traitement de leurs déchets. Il indique aussi qu'aucun déchet autre que ménager n'est déposé dans les conteneurs des ordures ménagères.

Il souligne que, pour des collectivités plus importantes et disposant notamment de services ou de commerçants, il semble normal d'instaurer cette redevance spéciale. Toutefois, le territoire de la Semine est un territoire agricole doté de très peu de commerces et de quelques artisans.

Le conseil prend acte de la transmission par Mr le Préfet de la circulaire relative à l'obligation d'instaurer une Redevance Spéciale en sus de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il souhaite que, dans un premier temps, des mesures d'encouragement vont être menées auprès des très rares dépositaires de déchets non ménagers à la déchetterie.

Qu'en cas de non aboutissement, des mesures seront alors prises et devront être comparables avec celles instaurées sur les deux communautés voisines dont un regroupement territorial sera obligatoire dans le cadre de la loi Nôtre.

### **Convention textile**

La Communauté de Communes de la Semine, a signé une convention relative à l'enlèvement des textiles usagés collectables avec « SARL Tri Vallées SCOP » (délibération N° 77/11 du 20/12/2011).

Cette convention stipule la mise à disposition de conteneurs implantés à la déchetterie contre l'enlèvement et le traitement gratuit par la Ste Tri-vallées.

Lors de la réunion du 7/09/2015, la commission a reçu l'entreprise « La fibre savoyarde ». Celle-ci se propose d'installer aussi un conteneur pour les textiles/linges/chaussures usagés et d'en assurer l'enlèvement et le traitement gratuitement.

Le conseil confirme la position de la commission en acceptant de maintenir la convention actuelle avec « Tri Vallée » pour le conteneur implanté à la Déchetterie et d'adjoindre, au lieu-dit « la croisée » (parking de la zone de loisirs), un conteneur de collecte des textiles usagés avec ce nouveau prestataire (Fibre Savoyarde).

Cette décision permettra d'optimiser la collecte de textiles sans porter atteinte au prestataire déjà implanté à la déchetterie.

### **REP Meuble**

Mr Chaumontet indique que la collecte sélective des meubles est bien avancée puisque la collectivité dispose déjà d'un quai. Une mutualisation aura lieu au niveau des adhérents du Sidéfage et la CC Semine pourra bénéficier prochainement d'une benne de collecte et aussi des fonds attribués pour la récupération de ces déchets.

### **D3E (déchets des Electroménagers Electriques et Electroniques)**

Mr Chaumontet indique que le marquage des appareils est dorénavant fait et permettra le versement de la prime.

Enfin, il indique qu'aura lieu prochainement la campagne de caractérisation des déchets. Il s'agit de prise d'échantillons sur les ordures ménagères, échantillons qui permettent de mesurer la qualité du tri fait au niveau des ordures ménagères.

## **IV - SUBVENTIONS**

Lors du vote du budget 2015, il a été inscrit le somme de 7 500€ au chapitre subventions.

Or les attributaires n'ayant pas été détaillés sur le budget primitif, il est nécessaire de les fixer par délibération.

Le conseil accepte de d'allouer pour 2015 sur le compte 6574 les sommes suivantes :

- \* 2 000.00 € au bénéfice du Football club de la Semine,
- \* 195.00 € au bénéfice de Mutame Mont Blanc 74,
- \* 2 000.00 à la Maison Familiale de Franc lens si des travaux sont engagés sur les bâtiments communautaires par les élèves dans le cadre des missions d'apprentissage.

En ce qui concerne la MED, conformément à la délibération N°71/15 du 29/06/2015, la somme prévue au titre de la convention signée, sera imputée au compte 6281.



**X- Informations et Questions Diverses**

**SMECRU** : le compte rendu du séminaire du 9 septembre dernier est donné. Reste des précisions à obtenir sur les actions à payer ainsi que lister les partenaires financiers.

**Rond-point sur la DR 1508** Mr Mâchard informe qu'un projet d'aménagement a été inscrit au budget mais que celui-ci a fait l'objet d'observations du service de la voirie départementale. Un nouveau dossier est en cours pour affiner les éventuels problèmes de sécurité pour lesquels la communauté pourrait être appelée.

**ZAC III** : Un compte rendu de la rencontre du 8/09 avec les services de la police de l'eau (ONEMA) et ceux de la DDT est donné.

On constate un bon avancement du dossier concernant la zone humide et celui de l'organisation du passage du gros gibier sur ce même secteur.

Les dossiers ICPE et de permis de construire pour Excoffier sont en cours de rédaction pour un prochain dépôt.

Mr Lagriffoul complète ce dossier en informant de l'avancement des contacts pris avec l'EPF dans le cadre des acquisitions foncières.

Il précise par ailleurs que l'étude d'impact a été confiée au cabinet Agrestis (décision N°21/15 déjà indiquée ci-dessus), que le dossier de consultation pour la recherche d'un cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre est en cours (réception des offres courant octobre 2015).

**ELECTRICITE** : il est rappelé que la CCS dispose d'un transformateur personnel avec application d'un tarif vert. La fin de l'application des tarifs règlementés a été fixée au 31/12/2015. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les prix seront libérés. Le conseil avait confié au Syane l'organisation d'une consultation groupée pour les collectivités intéressées. Syane vient de notifier qu'ENALP serait le nouveau fournisseur à compter de cette date.

**GRAINE D'AMIS** : la prochaine rencontre de cette association « d'aide aux aidants » aura lieu le 10/12/2015 à la maison de vie.

**PUBLICITE** : Mr Mâchard indique que la réglementation supprimant la possibilité d'affichage en dehors des agglomérations est en cours d'être amendée. Toutefois, le retrait des panneaux d'interdiction semble bien maintenu.

**ESPACE DE LOISIRS** : Mr Magnin indique que les structures de jeux seront posées à compter du 15 septembre.

**Compte rendus de bureau** : transmis aux conseillers, quelques précisions sont apportées.

Le prochain conseil aura lieu le **mardi 27/10/2015 à 20heures**

Le secrétaire de séance,  
Alain Lambert



